



RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue à son siège social au 737 du Chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 9 octobre 2019 à 18h30.

SONT PRESENTS

Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, municipalité de St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 18h30 par Monsieur Marc Lavigne, président
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 septembre 2019
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Septembre 2019
b) Rapport de fuites / Septembre 2019
4. Comptes à payer – Septembre 2019
5. Rapport budgétaire
6. Entente de la Régie de l'AIBR
7. Suivi comptes à recevoir
8. Suivi des dossiers
9. Période de questions
10. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2019.10.061 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2019

2019.10.062 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2019, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / SEPTEMBRE 2019

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

b) RAPPORT DE FUITES / SEPTEMBRE 2019

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

4. COMPTES À PAYER / SEPTEMBRE 2019

2019.10.063 Il est proposé par: Madame Chantal Denis
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de septembre 2019 représentant la somme de cent quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et trente-neuf cents (143 285.39\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. RAPPORT BUDGÉTAIRE

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du troisième rapport budgétaire trimestriel de l'AIBR en date du 30 septembre 2019.

6. ENTENTE DE LA RÉGIE

Les membres du conseil d'administration discutent du projet d'entente renouvelant l'entente de la Régie de l'AIBR et conviennent de présenter le projet d'entente aux conseils de leurs municipalités.

M. Teasdale indique que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil souhaite faire certaines vérifications notamment en regard de la capacité maximale de consommation compte tenu de la fermeture potentielle d'une industrie sur son territoire ainsi qu'à savoir si la conduite du chemin de l'Industrie/du Crépuscule sert de conduite de conduite d'alimentation avec Sainte-Julie. Le directeur général confirme qu'il n'existe pas d'entente de fourniture d'eau en vigueur entre l'AIBR et Sainte-Julie mais seulement une entente de dépannage mutuel.

7. SUIVI COMPTES À RECEVOIR

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des comptes à recevoir en date du 9 octobre 2019.

8. SUIVI DES DOSSIERS

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 2 octobre présenté par le directeur général.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée au conseil d'administration.

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019.10.064 Il est proposé par : Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 19h45.